

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON,
M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE,
Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR,
Maire-Adjoints.

Mme Jacqueline BERGAMI, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY,
M. Mohamed BERKOUN, M. Norbert TISSIER, Mme Sophie SAILLEY,
Mme Natacha LEVRATTO, Melle Jessica MOUREAUX,
Mme Josselyne CHOUQUET (arrivée à 19h47).

Mme Danielle HIMBERT, M. Yves ACKERMANN, M. Denis PIOTTE,
Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON, Mme Bélanda WIEDER (arrivée à 19h25).

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

M. Ludovic PESSAROSSO à M. Alain MOUREAUX,
M. Romuald ROICOMTE à Mme Sophie PIQUEPAILLE,
Mme Aurélie BAZIN à Mme Sabine DITNER,
Mme Josselyne CHOUQUET à Michel ZUMKELLER.

Etait excusée :

Mme Sanela MARKOVIC.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Madame Paola ARRAGON** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2011

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 mai 2011.

Avant-propos :

Monsieur Olivier DOMON souhaite préciser qu'il n'a pas été tenu compte des courriers du Préfet, contrairement à ce qui a été indiqué lors du débat de la séance du 16 mai dernier.

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis le 16 mai 2011.

3) DELEGATION : COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :

- Mis fin le 31 mai 2011 à la location du garage n° 3 sis Rue Léon Blum, consentie à Madame Françoise DELERY,
- Fixé les droits de place pour le Marché Nocturne d'Été prévu du 29 juin au 31 août 2011 à 1,50 € le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.

4) DROIT DE PECHE : CONVENTION AVEC L'AAPPMA DE GIROMAGNY

Par délibération, en date du 26 novembre 2004, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire de Valdoie à concéder à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Belfort les droits de pêche communaux pour une durée de quatre ans renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2005, en contrepartie d'une redevance annuelle fixée à 100 € et indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (110,44 € en 2010).

L'AAPPMA de Giromagny propose, dans le cas où cette association serait retenue comme gestionnaire, de remettre en valeur la Rosemontoise et la Savoureuse par des alevinages en salmonidés et en poissons blancs issus de leurs élevages.

Il conviendrait donc de dénoncer, avec un préavis de 6 mois, le bail de l'AAPPMA de Belfort et de concéder la gestion communale des rivières à l'AAPPMA de Giromagny, par un nouveau bail prenant effet au 1^{er} janvier 2012.

Madame Danielle HIMBERT demande pourquoi l'association de Giromagny a été choisie.

Monsieur le Député-Maire explique qu'avec l'AAPPMA de Belfort les relations sont bonnes, mais la proposition faite par Giromagny semble très intéressante. Aussi, il précise qu'il n'y a pas de mésentente avec Belfort.

La signature de la convention « Droit de Pêche » avec l'AAPPMA de Giromagny, à compter du 1^{er} janvier 2012, est approuvée à l'unanimité.

5) CONVENTION : FORMATION DES ELUS

Le plan de formation pour les élus est mis en place par l'association des maires du département du Territoire de Belfort.

Ce plan de formation comprend 10 séances qui se dérouleront de mai à décembre 2011.

Le montant de la cotisation est modulé en fonction de la population de la Commune. Pour une population entre 2 000 à 49 999 habitants de la Commune, au 1^{er} janvier 2011, le montant s'élève à 250 €

La signature de la convention « Formation des élus 2011 » est approuvée à l'unanimité.

6) CONTRAT D'ASSURANCE-GROUPE

Le contrat d'assurance-groupe, conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort pour le compte des Communes et établissements territoriaux, et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive le 31 décembre 2011 à expiration.

L'intérêt de ce type de contrat étant indéniable, il paraît nécessaire de procéder à la conclusion de nouveaux contrats permettant la garantie des risques pour une période suffisamment longue.

Ces contrats devront être conclus avec des entreprises agréées d'assurance après mise en concurrence, conformément aux orientations européennes et nationales en la matière. Toutes les entreprises d'assurance, quel que soit leur mode de travail et de fonctionnement, devront pouvoir soumettre une offre, y compris celles préférant rendre leurs prestations par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire.

Les garanties proposées sont pour chaque catégorie définie :

Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28h00 hebdomadaire (régime de cotisation de la CNRACL)

- le congé maladie ordinaire
- le congé longue-maladie
- le congé longue-durée
- le mi-temps thérapeutique et l'invalidité temporaire ou définitive
- le congé à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie d'origine professionnelle
- le congé de maternité ou d'adoption
- le congé de paternité
- le décès de l'agent avec versement du capital-décès

Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28h00 et agents non-titulaires (régime de cotisation de l'IRCANTEC)

- le congé maladie ordinaire
- le congé grave maladie
- le congé à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie d'origine professionnelle
- le congé de maternité ou d'adoption
- le congé de paternité

L'adhésion au Contrat d'assurance-groupe assurance, chargeant le Centre de Gestion de négociier et de conclure pour le compte des Communes et établissements territoriaux du département, est approuvée à l'unanimité.

7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION AMICALE PHILATELIQUE DE L'EST-BELFORT

La Ville de Valdoie a accueilli, les 26 et 27 février 2011, la Fête du Timbre 2011, organisée par l'Association APHIEST.

Vu l'importance de cette manifestation et son intérêt pour notre Commune, il est proposé au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 900 €.

Le versement d'une subvention de 900 € à l'Association APHIEST est adopté à l'unanimité.

8) BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES 2010

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Collectivités Locales de délibérer sur le bilan annuel de leurs cessions et acquisitions immobilières.

Ce bilan porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire de la collectivité par la collectivité elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec cette collectivité, et il doit permettre à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la Commune.

Pour l'exercice 2010, le bilan est le suivant :

1) Acquisition

Adresse du bien	Références cadastrales	Prix	Vendeur	Date DCM	Date acte
11-13 RUE DU 1 ^{er} MAI	BK 281	287 000 €	COMAFRANC	29/03/2010	4/11/2010

2) Cession

Adresse du bien	Références cadastrales	Prix	Acheteur	Date DCM	Date acte
6 AVENUE O. EHRET	BE 128	92 730 €	ECBIMMO	31/01/2008	18/03/2010

Monsieur Denis PIOTTE demande si pour Comafranc/Decofranc une commission aura lieu, afin de définir l'évolution du site.

Monsieur le Député-Maire souhaite en créer une pour étudier l'avenir du site Decofranc et il s'engage à y associer l'ensemble des sensibilités représenté au Conseil.

Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.

9) CESSION TITRE GRATUIT SOCIETE G.O.F. / COMMUNE DE VALDOIE

La société Gestion et Organisation Foncière, dont les locaux se trouvent 52 faubourg de Montbéliard à Belfort, souhaite céder à titre gratuit, à la Commune de Valdoie, la parcelle de terrain cadastrée BC 154 et située rue Oscar Ehret à Valdoie.

La valeur de cette parcelle d'une capacité de 9 ares et 46 centiares est estimée à 5 000 euros et par conséquent la cession au profit de la Commune est exonérée des droits de mutation à titre gratuit.

La parcelle n'est grevée d'aucune servitude ni droit de passage, ni d'aucune inscription hypothécaire.

Compte tenu de la gratuité de la cession, les frais liés à l'acte notarié de cession seraient à la charge de la Commune.

A la question de Monsieur Olivier DOMON « les frais ne devaient-ils pas être à la charge des Carrés de l'Habitat ? », Monsieur le Député-Maire répond que non.

La cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée BC 154 et l'acceptation de la prise en charge des frais d'acte liés à cette cession, sont adoptées à l'unanimité.

10) ACQUISITION PARTIELLE : PARCELLE RUE DE TURENNE

Dans le cadre des opérations de sécurité, la Commune de Valdoie souhaite, en partenariat avec le Conseil Général, aménager le carrefour RD 465/Rue de Turenne – RD 23/Avenue Oscar Ehret.

Ce programme qui consiste à :

- ☞ mettre en souterrain les réseaux secs,
- ☞ repositionner le giratoire actuel,
- ☞ améliorer le cheminement piéton et l'éclairage public,

nécessite l'acquisition d'une parcelle de 1 a 22 ca de terrain sur l'avant de la copropriété sise au 62 rue de Turenne cadastrée BM 23.

Les services des Domaines ont estimé la valeur du m² à 30 € HT.

La signature de tous les actes liés à l'acquisition partielle de la parcelle rue de Turenne, est approuvée à l'unanimité.

10) ACQUISITION PARTIELLE : PARCELLES RUE DU 1^{er} MAI

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réfection de voirie et plus particulièrement des opérations de sécurité, la Commune de Valdoie souhaite réaménager la deuxième partie de la rue du 1^{er} Mai (tronçon compris entre le carrefour avec la rue Emile Zola et la limite de la Commune de Belfort).

Ce programme qui consiste :

- en un élargissement de la voirie afin d'organiser le stationnement,
- à une refonte complète de la chaussée,

nécessite l'acquisition d'une bande d'environ 2 mètres de large sur les parcelles BK 416, BK 394 et BK 393 côté rue du 1^{er} Mai (soit une surface totale d'environ 230 m²).

La signature de tous les actes, liés à l'acquisition partielle des parcelles rue du 1^{er} Mai, est approuvée à l'unanimité.

11) AMENAGEMENT ROND-POINT RD 465/Rue de Turenne – RD 23/Avenue Oscar Ehret

A la demande du Député-Maire, Monsieur Alain FESSLER (Directeur des Services Techniques) expose le souhait de la Commune de Valdoie à s'engager dans une opération de mise en souterrain des réseaux secs sur le rond point RD 465/Rue de Turenne – RD 23/Avenue Oscar Ehret.

La première partie de cette opération consisterait à enfouir les réseaux de distribution électrique

basse tension, d'éclairage public et de télécommunication (517 ml – 14 branchements).

Récapitulatif :

A financer par la Commune :

▪ Réseau basse tension	60 343,47 € HT
▪ Réseau éclairage public	55 582,52 € TTC
▪ Réseau télécommunication	52 993,11 € TTC

TOTAL	168 919,11 €
--------------	---------------------

Monsieur le Député-Maire propose au Conseil Municipal :

⇒ d'autoriser la Commune à participer au fond de concours ouvert par le SIAGEP pour l'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension pour l'aménagement du rond-point RD 465/Rue de Turenne – RD 23/Avenue Oscar Ehret,

⇒ de l'autoriser à signer les différents documents s'y rapportant, notamment la convention fixant le calendrier des versements,

⇒ de réserver un crédit de 60 343,48 € à la section d'investissement du budget communal et de l'affecter à ce fond de concours,

⇒ d'autoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAGEP pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public sur la base d'un coût de 32 142,84 € HT soit 38 442,84 € TTC,

⇒ de l'autoriser à signer la convention de mandat qui serait établie par le SIAGEP pour le réseau d'éclairage public,

⇒ d'autoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAGEP pour l'édification en souterrain des infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques pour un coût de 52 993,12 € TTC

⇒ de l'autoriser à signer la convention de mandat qui sera établie par le SIAGEP pour les réseaux de télécommunication électronique.

Les différentes propositions, citées ci-dessus, sont approuvées à l'unanimité.

12) RETROCESSION DE TERRAIN : PARCELLE RUE LEON BLUM

Madame Sabine DITNER énonce que le programme de réhabilitation de l'immeuble de 10 logements (ancienne gendarmerie), sis au 2 et 2 A rue Léon Blum, est maintenant terminé.

Suite à la demande de Monsieur le Président de Territoire Habitat, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir intégrer dans le domaine public, la voirie de desserte (places de stationnement) et les espaces extérieurs non privatifs situés au droit de cet immeuble et de la voirie de la rue Léon Blum.

Elle précise que cette rétrocession foncière est prévue à titre gratuit et que les frais de bornage et d'actes notariés seront pris en charge par Territoire Habitat.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, adopte la rétrocession de terrain de la parcelle rue Léon Blum.

(Monsieur Yves ACKERMANN, de part ses fonctions de Président de Territoire Habitat, ne participera pas au vote)

13) RETROCESSION DE TERRAIN : PARCELLE RUE ROBERT SCHUMAN

La construction de 28 logements de la rue Robert Schuman est terminée.

Suite à la demande de Monsieur le Président de Territoire Habitat, il est demandé au Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine public communal, la voirie et les espaces verts non privatifs de la rue Robert Schuman.

Cette rétrocession foncière est prévue à titre gratuit et les frais de bornage et d'actes notariés seront pris en charge par Territoire Habitat.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, adopte la rétrocession de terrain de la parcelle rue Robert Schuman.

(Monsieur Yves ACKERMANN, de part ses fonctions de Président de Territoire Habitat, ne participera pas au vote)

14) RETROCESSION DE TERRAIN : PARCELLE ZAC DE LA ROSEMONTAISE

Territoire Habitat a livré 50 logements, ZAC de la Rosemontoise, en deux tranches (23 en septembre 2005 et 27 en juin 2009). Cette opération est désormais terminée.

La Commune a choisi d'accompagner cette politique d'offre locative de qualité et s'est engagée en 2006, à intégrer dans le domaine public communal et à prendre à sa charge, comme il est d'usage, l'entretien des espaces extérieurs (voirie et espaces verts non privatifs) situés au droit des rues Jean Monnet, André Zemp et Fernand Petitjean.

Cette rétrocession foncière est prévue à titre gratuit et les frais de bornage et d'actes notariés seront pris en charge par Territoire Habitat.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, adopte la rétrocession de terrain de la parcelle Zac de la Rosemontoise.

(Monsieur Yves ACKERMANN, de part ses fonctions de Président de Territoire Habitat, ne participera pas au vote)

15) TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS : MODIFICATION

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, les effectifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement municipal ont augmenté de 61 %, pour atteindre 354 inscrits (286 valdoyens et 68 extérieurs) à la date du 23 mai 2011.

Cette augmentation est directement liée à l'ouverture de deux classes (école maternelle Victor FRAHIER, école primaire Paul KIFFEL).

Considérant que 3 animateurs arrivent au terme du dispositif de Contrat Unique d'Insertion dont ils étaient bénéficiaires,

Considérant qu'il convient de mettre en adéquation le nombre d'animateurs et les effectifs accueillis,

Monsieur le Député-Maire propose au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois permanents, pour deux agents travaillant au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à compter du lundi 5 septembre 2011, ainsi qu'il suit :

↳ 1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe : 35h00 hebdomadaires (au lieu de 33h00)

↳ 1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe stagiaire : 30h00 hebdomadaires (au lieu de 26h00)

La modification du tableau des emplois permanents est approuvée à l'unanimité.

16) TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Il convient de fixer dès à présent les tarifs relatifs à l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2011/2012, afin que ceux-ci puissent être appliqués dès la rentrée de septembre.

La participation des familles a été majorée, tranche par tranche, d'un coefficient prenant en compte l'augmentation du coût de la vie soit environ 2% en moyenne.

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2011/2012, sont approuvés à l'unanimité.

17) IMPLANTATION D'UN EMPLOI D'ENSEIGNANT : ECOLE MATERNELLE VICTOR FRAHIER

Par courrier, en date du 5 mai dernier, l'Inspecteur d'Académie du département du Territoire de Belfort nous a informé de l'implantation d'un nouvel emploi d'enseignant, à l'école maternelle Victor Frahier pour la rentrée 2011.

Cette implantation permettra d'abaisser le nombre moyen d'enfants par classe dans cette école à 22,67 élèves.

L'implantation d'un emploi d'enseignant, à l'école maternelle V. Frahier, est approuvée à l'unanimité.

18) AFFECTATION RESULTATS 2010

Lors de la séance du 16 mai 2011, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2010.

Monsieur Olivier DOMON se questionne sur l'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes, et demande « *on fait de l'autofinancement ?* ».

Monsieur le Député-Maire répond en prendre notes.

Monsieur Olivier DOMON demande les dates des prochaines commissions à venir.

Monsieur le Député-Maire souligne qu'un tableau des commissions se trouve sur leur table. Il faudra s'y inscrire pour pouvoir y assister, dès septembre.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par :

6 abstentions

et

22 voix pour

adopte :

- l'affectation de la somme de 937 457,54 € (déficit d'investissement et déficit RàR) afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

- la conservation, en section de fonctionnement, de la somme de 490 850,46 € correspondant à l'excédent disponible.

19) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Monsieur le Député-Maire invite le Conseil à consulter le document transmis « *M14* » pour pouvoir se prononcer sur le Budget Supplémentaire, présenté en Commission des Finances le 9 juin 2011.

Monsieur Yves ACKERMANN demande si les travaux, rue du 1^{er} mai, seront lancés cet été.
Monsieur le Député-Maire confirme que les travaux commenceront rapidement, maintenant que le projet de délibération « acquisition partielle des parcelles rue du 1^{er} mai » a été voté.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par :

7 abstentions

et

21 voix pour

adopte le Budget Supplémentaire 2011.

20) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Olivier DOMON demande si l'activité du Club des Ferronniers du Vald'Oye est terminée à Valdoie.

Monsieur le Député-Maire annonce que le déménagement des machines et matériaux a été effectué, par les Services Techniques de la Commune, dans un local « provisoire » en attendant de trouver un nouveau local.

Madame Bélanda WIEDER constate que les photos, parues dans la **Revue De Valdoie** N° 8, sont déformées.

Monsieur le Député-Maire assure le contraire. Les photos communiquées par chacun des élus ont directement été transmises à l'imprimeur, donc sans aucune modification préalable.

Madame Danielle HIMBERT s'interroge sur l'absence de l'espace réservé aux groupes politiques dans le RDV.

Monsieur le Député-Maire, pour ce faire, attend la constitution des 2 groupes.

La séance est levée à 20 h 10.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Paola ARRAGON.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 20 Juin 2011

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :
4 juillet 2011